

Image not found or type unknown



Nuissances du a l'occupation d'un lot par dentiste

Par **lyly1605**, le **28/01/2013** à **09:17**

Bonjour

coproprietaire d'une petite copropriete (3 lots) nous avons par email simple (sans signature electronique) a un locataire pour qu'il exerce son activité professionnelle avec sa promesse verbale qu'il realise les travaux d'isotation necessaires

les travaux ont commencé il semble ne plus vouloir respecter ces engagements

Quel recours avons nous? le reglement de copropriete (usage bourgeois) précise la tolerance d'activités sous reserve de nuisances MAIS le mail que nous avons fait va t il nous handicaper?

merci